



SMI CAPITAL OBSÈQUES

La tranquillité d'esprit
pour vous et vos proches



Anticiper pour mieux protéger

Les obsèques sont toujours un moment éprouvant pour les proches. Au-delà du deuil, le coût des obsèques est bien souvent sous-estimé, laissant les familles dans une situation financière compliquée.

En France, le prix moyen des obsèques est de 4 730 €*. Ce montant varie selon la région et selon les prestations choisies, comme :

- le transport du corps ;
- les soins de conservation ;
- la cérémonie ;
- le type d'obsèques : inhumation ou crémation ;
- la concession ou le monument funéraire ;
- les formalités administratives.

Coûts moyens

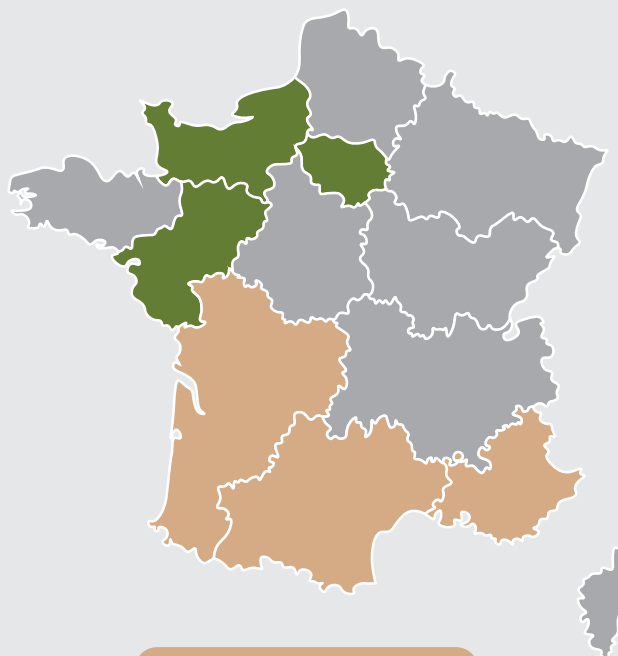
- **Inhumation** : 5 044 €
- **Crémation** : 4 434 €

* Étude Silver Alliance et Simplifia, « Combien ça coûte de mourir en France », Octobre 2024.



Les trois régions les plus chères

1. **Normandie** (5 350,44 €)
2. **Île-de-France** (5 316,79 €)
3. **Pays-de-la-Loire** (5 155,58 €)



Les trois régions les moins chères

1. **Occitanie** (4 361,59 €)
2. **Provence-Alpes-Côte d'Azur** (4 399,35 €)
3. **Nouvelle Aquitaine** (4 452,09 €)

Afin de vous assurer une tranquillité d'esprit et préserver vos proches des difficultés financières, vous pouvez faire le choix d'anticiper le financement de vos obsèques dès aujourd'hui, en souscrivant à **SMI capital obsèques**.

Une solution complète pour soulager vos proches

SMI capital obsèques garantit le versement d'un capital à vos bénéficiaires, destiné exclusivement à couvrir tout ou partie des frais liés à vos obsèques. Ce contrat inclut également des services précieux pour vous et pour vos proches afin de les accompagner dans ce moment douloureux.

Une sécurité financière

Vous choisissez vous-même le capital pour lequel vous souhaitez être garanti parmi plusieurs options, de 2 000 € à 10 000 €, par tranche de 1 000 €.

Le capital est versé à votre bénéficiaire qui peut être, au choix, soit la personne chargée du règlement de vos frais d'obsèques (il peut s'agir de votre conjoint, de vos enfants ou d'un proche), soit une entreprise de pompes funèbres.

Nous vous conseillons de prévoir un capital correspondant à vos souhaits et suffisant pour couvrir les frais prévisibles de vos obsèques. Si le capital souscrit est supérieur aux frais d'obsèques, le reliquat sera versé à la personne de votre choix.



Le capital obsèques est versé sous 48h ouvrées après réception des pièces nécessaires au règlement.

Une garantie à vie

Vous êtes immédiatement couvert en cas de décès par accident.

En cas de décès par maladie, un délai de carence est appliqué uniquement la première année. Votre bénéficiaire recevra alors un capital égal aux cotisations versées nettes de chargements et de services. **Après la première année d'assurance**, l'intégralité du capital garanti lui sera versé.

Le capital est garanti pendant toute votre vie, sous réserve du paiement de vos cotisations telles que prévues au contrat.



L'info qui sécurise

Vous êtes couvert partout dans le monde (si le décès intervient lors d'un déplacement professionnel ou personnel) : l'organisation et la prise en charge de votre rapatriement sont prévues dans votre contrat.

Des services pour vous accompagner à chaque étape

Pour vous



Dès votre adhésion, des outils utiles pour vous aider à mieux anticiper :

- la réalisation d'un **diagnostic successoral** complet pour faire le point sur votre situation patrimoniale ;
- l'**enregistrement de vos volontés** (type de cérémonie, don d'organes, etc.) afin qu'elles soient respectées ;
- la **rédaction d'un testament express**, avec la possibilité de l'enregistrer chez un notaire (option payante) ;
- des **informations sur les prestations funéraires** disponibles ;
- la mise à disposition d'un **guide sur les démarches à accomplir** en cas de décès d'un proche.

Pour vos proches

Sur simple appel téléphonique, vos proches bénéficient d'une assistance pour les démarches et formalités liées au décès.

Au moment du décès, un soutien immédiat pour gérer l'urgence :

- le rapatriement du corps jusqu'au lieu d'inhumation ou de crémation est organisé et pris en charge si le décès survient à plus de 50 kms de votre domicile ;
- le retour au domicile de vos proches est organisé et pris en charge s'ils voyagent avec vous au moment du décès ;
- des informations sur les différents services liés aux obsèques peuvent être communiquées à vos proches qui sont renseignés sur les démarches administratives à réaliser.

Après les obsèques, une aide essentielle dans les jours qui suivent :

- la mise à disposition d'une aide-ménagère ;
- la garde des personnes à charge (enfants, ascendants, personnes dépendantes) ;
- le transport des animaux de compagnie au domicile d'un proche ;
- un accompagnement psychologique en cas de besoin.



Un contrat souple pour plus de sérénité



Souscrire SMI capital obsèques est un gage de tranquillité d'esprit. L'adhésion est simple et sans questionnaire médical.



Vous choisissez le montant du capital parmi plusieurs options, de 2 000 € à 10 000€, par tranche de 1 000 €.



Vous avez le choix de la durée de paiement de vos cotisations : elles peuvent être étalées sur 5, 10, 15 ou 20 ans*.



Le montant de votre cotisation est déterminé en fonction de votre âge à l'adhésion, du capital souscrit et de la durée de versement des cotisations choisie. Ce montant est fixe et n'évolue pas pendant toute la durée de votre contrat.



Le capital est garanti pendant toute votre vie, sous réserve du paiement de vos cotisations telles que prévues au contrat.



Vous désignez comme bénéficiaire en cas de décès, soit la personne en charge du règlement des obsèques, soit l'entreprise de pompes funèbres. Si le capital souscrit est supérieur aux frais d'obsèques, le reliquat sera versé à la personne de votre choix.



Vous êtes protégé dès la souscription en cas d'accident. Si le décès est non accidentel, un délai de carence d'un an est appliqué. Dans ce cas, une partie des cotisations réglées sera reversée à vos bénéficiaires, selon les modalités prévues.

Tous les détails des garanties, y compris les exclusions et le délai de carence, figurent dans le règlement mutualiste (valant notice d'information) « SMI capital obsèques ».



Bon à savoir

Le montant de votre cotisation dépend de l'âge que vous avez lors de votre adhésion : plus vous souscrivez tôt et sur une période longue, plus votre cotisation est faible.

Prévoir à deux, c'est mieux !

Pour toute souscription en couple, la personne la plus jeune bénéficie de **2 mois de cotisations offerts sur son contrat.**



* Les durées possibles peuvent différer selon votre âge à la souscription.

Un espace client simple et accessible à tout moment

Votre espace adhérent favorise le suivi, en temps réel, de vos demandes. Vous pouvez accéder à l'historique des échanges et aux services dont vous êtes bénéficiaire.

Cet espace, gratuit et sécurisé, est disponible 24h/24, 7j/7 et s'adapte à tous types d'écrans.

Il vous permet, entre autres :

- de retrouver les informations relatives à votre contrat : capital garanti, montant des cotisations, périodicité des prélèvements, durée des paiements, bénéficiaires ;
- d'accéder aux services inclus dans votre contrat ;
- de consulter l'ensemble des documents liés à votre contrat obsèques ;
- d'effectuer la mise à jour de vos données personnelles ou bancaires ;
- d'utiliser la messagerie sécurisée pour toutes vos demandes.



Qui sommes-nous ?

Créée en 1926, SMI est une mutuelle experte en santé et prévoyance au sein de Covéa, premier groupe mutualiste d'assurance et de protection sociale (réunissant MAAF, MMA, GMF et l'institution de prévoyance APGIS).



519 930
personnes protégées
(santé - prévoyance).



100 ans

d'engagement
au service
de la protection
des personnes,
dans le respect
des valeurs
mutualistes.



Toutes nos équipes
sont situées en
France,
pour un accompagnement
au plus proche de nos
adhérents.



SMI est certifiée
ISO 9001
pour l'ensemble
de ses processus.

Nos réponses aux questions les plus fréquentes

À quoi peut servir le capital souscrit ?

Le capital est destiné exclusivement au **financement des frais d'obsèques**. Si le montant versé dépasse le coût des obsèques, **le reliquat peut être utilisé librement** par le(s) bénéficiaire(s) désigné(s).

Nous vous conseillons d'informer vos proches de l'existence de votre contrat obsèques afin que SMI puisse, le moment venu, verser le capital au(x) bénéficiaire(s) que vous aurez désigné(s). Vos proches pourront également bénéficier d'une aide précieuse grâce aux services inclus au contrat.

Que se passe-t-il une fois que j'ai fini de régler toutes mes cotisations ?

Vous continuez à être assuré en cas de décès et à bénéficier des services inclus au contrat. Vous êtes libéré des cotisations et votre contrat reste en vigueur toute votre vie durant.

Le total des cotisations peut-il dépasser le capital souscrit ?

Si le décès intervient au cours des premières années, le cumul des cotisations versées peut être inférieur au capital garanti. Inversement, vous êtes informé que le cumul des cotisations versées peut, dans la durée, dépasser le montant du capital garanti.

Le contrat prévoit-il des exclusions de garantie ?

Oui. Comme tout contrat d'assurance, il existe des exclusions, précisées dans le règlement mutualiste (notamment le suicide la première année).

Que se passe-t-il si j'interromps le paiement des cotisations ?

Deux solutions s'offrent à vous :

- rester assuré pour un capital réduit, inférieur au capital souscrit. Les services inclus au contrat sont alors résiliés ;
- mettre fin à votre contrat. Il vous sera alors versé une valeur de rachat dont le montant (déterminé en fonction de votre âge au moment du rachat, du capital obsèques choisi, du montant des cotisations à verser, ainsi que du type et de la durée de cotisation choisis) sera inférieur au cumul des cotisations versées. Des frais sont appliqués en cas de rachat au cours des dix premières années.

Nos conseillers sont disponibles pour répondre
à vos questions et pour vous aider à trouver
le contrat qui vous convient.

▶ N°Cristal 09 69 39 17 50

APPEL NON SURTAXÉ

Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h45 et le vendredi de 8h30 à 16h45.

SMI CAPITAL OBSÈQUES

7





Siège social – Agence de Paris
Cœur Défense – Tour A
90-110 esplanade du Général-de-Gaulle
92931 Paris La Défense Cedex

Du lundi au jeudi de 08h30 à 17h00
Le vendredi de 08h30 à 16h00

Agence de Lyon
33, rue Maurice Flandin
69003 Lyon

Pas d'accueil du public

Agence de Guyane
2, rue du Capitaine Bernard
97300 Cayenne

Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00
et de 15h00 à 18h00

www.mutuelle-smi.com

Document d'information à valeur non contractuelle

SMI, mutuelle régie par les dispositions du livre II du code de la mutualité

Siren 784 669 954 | Agréée pour les branches 1, 2, 20 et 21

Siège social : Cœur Défense – Tour A – 90-110 esplanade du Général-de-Gaulle – 92931 Paris La Défense Cedex

